



# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du 20 décembre 2018

-----

L'an deux mille dix-huit, **le 20 décembre**, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

**Présents** : Bernard JAMET, Patrick ROBERT, Jean-Louis COUDRAY, Maryvonne GUENE, Michelle RIET, Didier GANTELET, Michele BORDELET, Maryline BRULE, Océane LEGAY, Yvon SAMSON, Gérard RIGAUDEAU

**Excusés** : Karine BARRÉ (pouvoir à Bernard JAMET), Aline PERRIN (pouvoir à Maryvonne GUENE)

**Absents** : Jean-Jacques FOUCHER, Bruno PELLETIER

**Secrétaires de séance** : Michelle RIET

1. **CCPRF - Acceptation Fonds de concours : Achat et réhabilitation du dernier commerce**
2. **Décision modificative n°6 – Budget principal (chapitre 204)**
3. **Informations et Questions diverses**

➤ **Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10/12/2018 sera validé à la prochaine séance de janvier 2019**

## 1. CCPRF - Acceptation Fonds de concours : Achat et réhabilitation du dernier commerce

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la Roche aux Fées a délibéré et octroyé un fonds de concours d'un montant de 145 324.10 € pour l'achat et la réalisation de travaux pour le dernier commerce, en date du 18/12/2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter ce fonds de concours.

➤ **Décision :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE le Fonds de concours de la Roche aux Fées communauté – Achat et réhabilitation du dernier commerce – pour un montant de 145 324.10 €.**

## 2. Décision modificative n°6 – budget principal (chapitre 204)

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une proposition de Décision Modificative n°6 du Budget communal.

M. le Maire expose la situation :

- En dépenses d'investissement :

- il manque des crédits au chapitre 204 concernant les subventions d'équipements versées – Bâtiments et installations - pour pouvoir régler les frais liés à l'opération 57 – Requalification de la Prairie de l'Ise, au compte 2041582, étant estimé à 6 000 €.

M. le Maire propose la décision modificative du budget commune n°6 ci-dessous :

Dépenses d'investissement	
Chapitre 204 – (2041582) – opération 57 (manque 6 000 €)	Chapitre 21 – Article 2111 « Terrains nus »
Proposition : <b>+ 6 000 €</b>	<b>- 6 000 €</b>

➤ **Décision :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE la décision modificative n°6 du Budget Commune telle que présentée ci-dessus**

## 3. Informations et Questions diverses

❖ **Report du Conseil Municipal de Mars 2019**

Le Conseil Municipal du Lundi 25 mars 2019 est reporté au Jeudi 28 mars 2019 à 18h30.

**Séance levée à : 20H45**

**Prochaine séance : le 28/01/2019 à 20 h 30**